Image not found or type unknown

Entreprise étrangère gérée depuis la France

Par **Leroux Pierre**, le **27/02/2017** à **21:30**

Bonjour,

Ayant vécu plusieurs années au Canada (Québec), j'y ai créé une entreprise dont je suis actionnaire à 50% (les 50% restants appartenant à mon partenaire Canadien).

Je suis rentré en France l'an passé pour des raisons familiales et ai créé une autoentreprise pour facturer à mon entreprise Canadienne les services de gestions de cette entreprise que j'opère depuis la France (et ainsi me payer en France).

Note : Mon entreprise Canadienne gère un businness de vente de produits à l'international (au Canada, en Europe, en Chine, etc...).

Je suis fiscalisé en France, et vais payer mes impôts (urssaf et impôts sur le revenu) en France via mon autoentreprise pour la part que je facture à mon entreprise Canadienne. Je ne suis pas salarié directement par mon entreprise Canadienne et tout revenu personnel passe donc par mon autoentreprise française.

Je souhaite simplement savoir si cette situation est correcte d'un point de vu légale ou non.

En vous remerciant par avance pour vos réponses,

Bien cordialement,

Pierre

Par **Leroux Pierre**, le **01/03/2017** à **12:40**

Est-ce que l'un d'entre vous a un avis sur la situation de j'ai décrit ?

Merci d'avance,

Pierre

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés